

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 14 septembre 2015 à 14 h  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement  
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement  
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville  
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

---

**CA15 08 0625**

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 14 septembre 2015, à 14 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen, absent  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA15 08 0626**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem,

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015.

**ADOPTÉ.**

---

**CA15 08 0627**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection et de mise aux normes de la piscine et de réaménagement partiel du chalet du parc Decelles, situé au 845, rue Roy, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe, pour le compte de la direction des Travaux publics, division du Développement des actifs immobiliers, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe, pour le compte de la direction des Travaux publics, division du Développement des actifs immobiliers, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection et de mise aux normes de la piscine et de réaménagement partiel du chalet du parc Decelles, situé au 845, rue Roy, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0628**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378030 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa - Demande de soumissions 15-026.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Constructions et Pavage Jeskar inc.</b>	<b>1 451 374,57 \$</b>
Eurovia Québec construction inc.	1 468 102,90 \$
Construction Bau-Val inc.	1 473 850,10 \$
Groupe TNT inc.	1 528 158,24 \$
Les entreprises Michaudville inc.	1 683 000,00 \$
Demix construction, division de Groupe CRH Canada inc.	1 722 714,37 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Constructions et Pavage Jeskar inc.** le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 451 374,57 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense conformément à l'engagement de gestion no **CC54378030** au montant de 1 084 282 \$, la dépense étant entièrement assumée par les services centraux.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0629**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058024 à l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement de la fournaise existante à l'aréna Raymond-Bourque – Demande de soumissions 15-036.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.)</b>	<b>167 373,14 \$</b>
Le Groupe Centco	193 146,50 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.)** le contrat pour les travaux de remplacement de la fournaise existante par deux nouvelles à l'aréna Raymond-Bourque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 167 373,14 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153058024 : 152 833,86 \$) :

6430.3012003.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001

ADOPTÉ.

**CA15 08 0630**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058018 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique sur une partie de la rue Édouard-Laurin - Demande de soumissions 15-035.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Atelier Christian Thiffault</b>	<b>133 634,01 \$</b>
Atelier Civiliti inc.	189 769,51 \$
Atelier Ville Architecture Paysage	211 397,00 \$
Atelier Urban Fac inc.	212 830,22 \$
AECOM Consultants inc.	231 677,38 \$
Consultants en développement et gesion urbaine (CDGU) inc.	233 744,18 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Atelier Christian Thiffault** le contrat pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique sur une partie de la rue Édouard-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 133 634,01 \$, sous la supervision de la Division études techniques et environnement de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense conformément à l'engagement de gestion numéro CC53058018 au montant de 122 026 \$, la dépense étant entièrement assumée par les services centraux

ADOPTÉ.

**CA15 08 0631**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058022 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la phase II du parc du Zéphir - Demande de soumissions 15-032.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les entreprises de construction Ventec inc.</b>	<b>167 194,75 \$</b>
Les terrassements Multi-Paysages inc.	175 789,79 \$
Paysagiste Promovert inc.	178 567,02 \$
9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	201 450,58 \$
Aménagements du Sud-Ouest (9114-5698 Québec	228 165,07 \$

inc.)	
Les entrepreneurs Bucaro inc.	241 673,03 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises de construction Ventec inc.** le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la phase II du parc du Zéphir, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 167 194,75 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153058022 : 152 671,09 \$) :

6430.3011003.801150.07163.57201.000000.0000.158057.000000.15010

ADOPTÉ.

**CA15 08 0632**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378032 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'éclairage au parc Painter - Demande de soumissions 15-029.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les entreprises d'électricité Renaissance inc.</b>	<b>245 867,35 \$</b>
Néolect inc.	268 610,69 \$
Bruneau électrique inc.	270 118,45 \$
A.J. Théorêt entrepreneur électricien inc.	271 081,57 \$
Électricité Grimard inc.	282 937,86 \$
Laurin, Laurin (1991) inc.	295 023,91 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises d'électricité Renaissance inc.** le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'éclairage au parc Painter, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 245 867,35 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics..

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel (certificat du trésorier – CTA1154378032 \$) :

ADOPTÉ.

**CA15 08 0633**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155208005 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 377 508 dans le but de redévelopper ce lot.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3001046565) du propriétaire 9291-5693 Canada inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que ces futures constructions constituent un projet de redéveloppement selon le règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de

parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 377 508 dans le but de redévelopper ce lot.

ADOPTÉ.

---

CA15 08 0634

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

CA15 08 0635

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 14h30.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015.

---